



Fondation
Monique-
Fitz-Back

Programme d'aide financière 2026

Dépôt des projets du 25 août au 19 octobre 2025

PARTENAIRES DU VOLET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Rendu possible grâce à :



Soutenu financièrement par :



Plan pour une
économie
verte



VOLET

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE (PAF)

- Appuyer la créativité et l'innovation dans le domaine de l'éducation au développement durable ;
- Favoriser l'engagement environnemental et social des jeunes.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU VOLET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Encourager la réalisation de projets portant sur les changements d'habitudes et/ou la transformation des milieux menant à la réduction des gaz à effet de serre et sur l'adaptation aux changements climatiques ;
- Sensibiliser et mobiliser activement les jeunes fréquentant l'établissement sur la question des changements climatiques.

PERSONNE RESSOURCE



Roxanne Paquet
Coordonnatrice des activités philanthropiques

rpaquet@fondationmf.ca
418-523-8585 poste 201

AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE

Ce volet bénéficie d'une enveloppe totale de **50 000 \$**. Les aides financières qui seront accordées se situeront entre 500 \$ et 2 000 \$, selon vos besoins.

COMMENT SOUMETTRE UN PROJET?

Rendez-vous sur notre [site web](#) pour connaître toutes les informations nécessaires et pour remplir le formulaire en ligne.



DATES À RETENIR

25 AOÛT 2025

Lancement du Programme.

19 OCTOBRE 2025

Date limite pour soumettre un projet.

DÉCEMBRE 2025

Annnonce des projets acceptés aux établissements demandeurs.

20 OCTOBRE 2026

Date limite pour remettre le bilan final du projet avec trois photos libres de droits.

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Cette aide financière pourra couvrir 100% des dépenses admissibles du projet.

50 % de l'aide sera versée sur acceptation du projet et signature de l'entente par la direction de votre établissement. Les 50 % restants seront versés à la suite de la remise du bilan final et d'un minimum de trois photos de bonne qualité et libres de droits, transmises en format électronique. Ces photos et les citations des bilans seront utilisées à des fins promotionnelles.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

LES ÉTABLISSEMENTS

- CPE, école préscolaire
- École primaire
- École secondaire
- Éducation aux adultes – formation générale aux adultes
- Formation professionnelle
- Cégep
- Faculté universitaire
- Centre de services scolaire

*Tout établissement désirant déposer un projet au PAF doit être membre du Mouvement ACTES.

L'adhésion est gratuite et accessible à la majorité des établissements publics du Québec.

Consultez le site web du Mouvement ACTES pour plus d'informations : <https://actes.lacsq.org/>

LES PROJETS

- doivent être approuvés par la direction de l'établissement ;
- doivent être placés sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'établissement.

EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Achat de mobilier ou de matériel scolaire ;
- Formation ou temps de libération du personnel ;
- Sorties scolaires n'ayant pas de lien avec le volet ;
- Augmentation des résultats d'une collecte de fonds.

Les projets de Réduction à la source, de Réemploi et de Recyclage, incluant les projets de compostage, doivent être soumis au volet « Gestion des matières résiduelles | RECYC-QUÉBEC ».

ÉVALUATION DE PROJETS

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

À valeur égale, la priorité d'attribution du soutien financier sera accordée aux projets soumis par les établissements n'ayant jamais bénéficié du PAF.

1. Valeur pédagogique du projet : Le projet doit répondre aux objectifs spécifiques du volet ciblé, en plus de permettre aux jeunes de constater les impacts de leurs actions ou d'une nouvelle habitude.

2. Degré de participation des jeunes : Un projet issu de la volonté des élèves, les impliquant activement, de sa conception à sa réalisation, sera favorisé.

3. Portée du projet : Le projet implique plusieurs jeunes de l'école de manière directe ou indirecte et favorise un maillage cohérent avec son milieu (ex : formation de partenariats, implication de la communauté, collaboration intergénérationnelle, etc.).

4. Intégration des dimensions environnementale et sociale : Comment votre projet promeut-il des actions ou des comportements environnementaux ou sociaux, en intégrant des valeurs telles que la solidarité, l'écologie, la démocratie et le pacifisme?

5. Pertinence du projet : Le projet, ses objectifs et sa mise en œuvre sont innovants et adaptés au milieu dans lequel il est implanté.

Besoin d'inspiration?

Exemples de projets pour le volet Changements climatiques

École de Tilleuls, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

Création d'un comité de jardinage pour l'entretien des mini-serres et serres hydroponiques de l'école.



École Brébeuf, Sherbrooke

Réalisation de capsules vidéos pour sensibiliser aux gestes à adopter dans le but de réduire son empreinte carbone.



École secondaire Chanoine-Beaudet, Saint-Pascal

Création de supports à vélo dans le cadre du cours Science et technologie.



École Paul-Germain-Ostiguy, Saint-Césaire

Aménagement d'un espace vert et nourricier.



Des exemples de projets réalisés dans ce volet sont présents sur notre site web. Inspirez-vous de ces idées et ajoutez-y votre couleur!



**Fondation
Monique-
Fitz-Back**

320, rue Saint-Joseph Est, bureau 207, Québec QC G1K 8G5
Téléphone : 418 523-8585 | Sans frais : 1 866 621-6927

fondationmf.ca

